

**Vérifier à l'audition**

Soixantième session de l'Assemblée générale  
de l'Organisation des Nations Unies

**Quatrièmes consultations officielles plénières  
sur la réforme de l'ECOSOC et le développement**

**Intervention de SEM. Cheick Sidi DIARRA,  
Ambassadeur, Représentant permanent du Mali  
auprès des Nations Unies**

**New York, le 13 décembre 2005**

**Excellences,  
Mesdames et Messieurs,**

Je déclare ouvertes les 4<sup>ème</sup> consultations officieuses plénières de l'Assemblée générale sur la réforme de l'ECOSOC et le développement.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à ce processus depuis son lancement.

J'attire votre attention sur la lettre conjointe que l'Ambassadeur Verbeke de la Belgique et moi-même vous avons adressée le 9 décembre 2005, vous informant de la présente séance.

Notre groupe de consultations va consacrer ses travaux d'aujourd'hui au suivi des résultats du Sommet de 2005 sur les questions de développement.

Nous avons convenu d'un projet de résolution qui définirait une architecture pour le suivi et appellerait les acteurs du système des Nations Unies et toutes autres parties prenantes à assumer leurs responsabilités, dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Il reste entendu que l'attention doit porter sur la mise en œuvre des engagements contenus dans le document issu du Sommet, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement internationalement convenus.

Nous avons eu, le 8 décembre 2005, une séance interactive très riche avec les agences et les institutions sur le travail qu'elles accomplissent pour la mise en œuvre des objectifs et engagements internationalement convenus en matière de développement ainsi que sur la coopération et la coordination entre elles à cette fin.

Afin d'orienter nos discussions d'aujourd'hui, nous avons joint à notre lettre un document de réflexion (issues paper). Nous posons un certain nombre de questions, la réponse auxquelles pourrait permettre de donner la substance à ce volet de nos consultations.

Certains de ces interrogations sont :

Comment l'Assemblée générale pourrait-elle promouvoir la mise en œuvre des engagements en matière de développement contenus dans le document issu du Sommet ?

Comment l'Assemblée générale pourrait elle encourager les différents acteurs à assumer les responsabilités qui leur incombent, dans le cadre de leurs mandats respectifs ?

Comment l'Assemblée générale, en relation avec l'ECOSOC réformé, pourrait évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements issus des Sommets et conférences ?

Comment l'Assemblée générale pourrait t-elle assurer une cohérence entre les différents processus de mise en œuvre et mécanismes de suivi ?

Dans le cadre de nos discussions, je vous invite à ne pas mettre l'accent sur la réforme de l'ECOSOC. Celle-ci fera l'objet de nos discussions du 20 décembre prochain.

Je vous remercie . /.

Le débat est à présent ouvert.